

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le chiffre : 7,7 millions d'euros investi pour l'eau en Corse au 3^{ème} trimestre 2017

La Corse reçoit de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse **7,7 millions d'euros de subvention** pour **32 opérations** destinées à **lutter contre les pollutions, économiser l'eau potable et restaurer les milieux aquatiques.**

Les chiffres-clés de Corse

- **54 % des aides (4,1 M€)** concernent **l'alimentation en eau potable**, dont la moitié pour des travaux de mise à niveau des équipements et l'autre moitié pour économiser la ressource en eau en réduisant les fuites sur les réseaux.
- **45% des aides (3,4 M€)** sont consacrés à la **réduction des rejets d'eaux usées des collectivités**, dont 3,2 M€ pour mettre en conformité les réseaux d'assainissement et réduire leurs débordements par temps de pluie.

L'agence de l'eau va davantage prioriser ses actions

L'année 2017 s'achèvera dans un contexte de réduction relative des moyens financiers de l'agence de l'eau, selon les conditions prévues par le projet de loi de finances 2018 en cours de discussion parlementaire. L'agence de l'eau va donc progressivement recentrer **sa politique d'intervention sur ses priorités : adaptation au changement climatique, reconquête de la biodiversité notamment aquatique, lutte contre les pollutions toxiques, solidarité entre les territoires.** Elle reste mobilisée et à l'écoute des usagers de l'eau pour mener à bien les projets nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux.

Parmi les opérations soutenues, 3 projets remarquables :

1- Pour améliorer l'alimentation en eau potable

La communauté de communes de Marana Golo (2B) qui assure l'alimentation en eau potable des communes de Furiani, Biguglia, Borgo et Lucciana, remplace l'une de ses trois conduites principales d'alimentation. Rongée par le sel, car implantée au niveau du cordon lagunaire et constitué de matériaux sensibles à la salinité, cette conduite a aujourd'hui un rendement de 30%. Son remplacement permettra de réduire d'environ 140 000 m³ par an, les prélèvements dans 2 nappes classées comme déficitaires : la nappe du Golo et la nappe alluviale du Bevinco. L'agence de l'eau attribue pour ces travaux une subvention de **2 millions d'euros.**

Le syndicat des eaux de Levie et San Gavino Di Carbini (2A) poursuit l'amélioration du rendement de son réseau d'eau potable, estimé à 50%. Il renouvelle les canalisations identifiées comme les plus fuyardes après une première phase de travaux. Les économies d'eau réalisées permettront, à terme, d'abandonner l'alimentation du Syndicat à partir de la prise en rivière d'Argazavu et de réduire ainsi l'impact sur le milieu naturel. Pour le remplacement de près de 7 kilomètres de conduites, l'agence de l'eau octroie une subvention de **898 000 euros.**

2- Pour réduire les rejets de pollution

La commune de Levie (2A) va mettre à niveau son système d'assainissement. D'une part, elle va mettre en conformité sa station d'épuration en la réhabilitant intégralement, d'autre part, elle va renouveler toutes

les canalisations en amiante ciment, vétustes et non-étanches, soit plus de 5 kilomètres. Elle bénéficie pour ce projet d'une subvention de l'agence de l'eau de **654 000 euros**.

Au total, sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides](#) de l'agence de l'eau, pour le 3^{ème} trimestre 2017, totalisent un montant de **133 millions d'euros** pour financer **2 050 projets** pour l'eau.

L'objectif du bassin de Corse est de passer de 86 % des rivières en bon état écologique à 97 % d'ici 2021, de garantir la qualité de l'eau et adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas et Stéphanie Bonnamour – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com